

ARRETÉ :

AR_2020_05

Arrêté de délégation de signatures aux adjoints

Le Maire :

Le Maire de ROQUEBRUNE,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

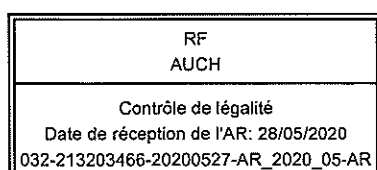
Article 1 : A compter du 27 mai 2020, M Patrice DELLA-VEDOVE , 1 er adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant l'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper le sol et des demandes de renseignements d'urbanisme, la préparation et l'exécution des budgets. Il aura délégation dans ce cadre à effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement et bordereaux correspondants, les documents d'Etat Civi, documents d'urbanisme

La signature par M. DELLA VEDOVE Patrice des pièces et actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 2 : A compter du 27 mai 2020, M Franck PILATI, 2 ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant l'instruction et la délivrance des autorisations d'occuper le sol et des demandes de renseignements d'urbanisme, la préparation et l'exécution des budgets. Il aura délégation dans ce cadre à effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement et bordereaux correspondants, les documents d'Etat Civi, documents d'urbanisme

La signature par M. Franck PILATI des pièces et actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 3 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».



Article 4: La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ROQUEBRUNE
Le 23/05/2020

Le Maire
Benoît DESENLIS



Pour extrait certifié conforme

Le 27/05/2020

PICATI Franck

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Picati Franck".

DELLA-VEDOVE PATRICE

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/05/2020 032-213203466-20200527-AR_2020_05-AR